

**A retourner au Pôle 1D pour le 31 mars 2023 au plus tard
(Cachet de la poste faisant foi)**

3 points

FICHE BARÈME RÉINTÉGRATION
(Veuillez cocher votre situation)

- APRÈS CONGÉ PARENTAL (pour les personnels ayant perdu leur poste)**
- APRÈS DISPONIBILITE**
- APRES DETACHEMENT**

Nom - Prénom :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

N° de téléphone :

Affectation à titre définitif avant le congé parental, le détachement ou la disponibilité (précisez la commune, l'école et la nature du poste) :

Date de fin du congé parental, du détachement ou de la disponibilité :

• **Réintégration après détachement, congé parental ou disponibilité :**

Les personnels en détachement, en congé parental ou en disponibilité **qui ont sollicité leur réintégration pour la rentrée scolaire**, doivent participer au mouvement départemental pour obtenir un poste à la rentrée scolaire.

Les personnels auparavant titulaires d'un poste à titre définitif, bénéficient d'une bonification de barème de **3 points** sur les vœux du secteur correspondant à ce poste dans le cadre de leur participation au mouvement par le biais de la fiche barème. Ils bénéficient d'une priorité absolue sur le dernier poste occupé si celui-ci est porté en vœu n° 1 et s'il est vacant.

Date et signature :